

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1871.

### Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1871.

(Voir les Nos 55, 98, 117 et 134 de la Chambre des Représentants  
et le N° 50 du Sénat.)

Présents: MM. le Baron de WOELMONT d'HAMBRAINE, Président; Vicomte Du BUS  
DE GISIGNIES, Baron DE LABBEVILLE, WINCQZ, Baron G. DE WOELMONT, Comte  
DE MÉRODE WESTERLOO, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'examen du Budget des Travaux Publics donne lieu d'ordinaire à de nombreuses observations de votre Commission. L'époque avancée de l'exercice, à laquelle ce Budget a été transmis par la Chambre des Représentants au Sénat, et le dépôt par M. le Ministre des Travaux Publics d'un Projet de Loi donnant satisfaction à de nombreux intérêts matériels, simplifient sensiblement, cette année, la tâche de votre Commission. Son attention a été particulièrement attirée par la question si importante des modifications à introduire dans le tarif des voyageurs, actuellement en vigueur sur les Chemins de fer de l'Etat.

Les paroles qu'a fait entendre M. le Ministre, dans la séance de la Chambre des Représentants du 13 juin, lui ont paru annoncer l'application d'un système analogue à celui qu'elle a souvent préconisé, à savoir : tarif modéré, proportionnel à la distance, billets d'aller et de retour, à prix réduit, pour toutes les destinations et pour toutes les classes de voitures, abonnements de trois, six et douze mois pour les voyageurs du commerce et de l'industrie. C'est là, Messieurs, ce qui se pratique sur un grand nombre de chemins de fer de l'Europe et c'est, il faut bien le dire, le système le plus *sincèrement libéral*, car il profite à chacun, dans la proportion de ses ressources et du parcours qu'il effectue.

Ces réformes une fois accomplies, il ne resterait plus à la Belgique qu'à atteindre à l'unification des tarifs sur toutes les voies ferrées du Pays, ce qui procurerait au commerce et à l'industrie surtout les plus grands avantages et les facilités les plus désirables.

Nous allons aborder maintenant les différents chapitres du Budget.

( 2 )

## CHAPITRE PREMIER.

### ADMINISTRATION CENTRALE.

Les 6 articles de ce chapitre sont adoptés sans discussion. L'augmentation de 143,160 francs qu'ils portent étant le résultat, d'une part, de la reprise par l'État de 106 kilomètres de chemins de fer de la Société Générale d'Exploitation et, d'autre part, du développement des services publics ressortissant à cette administration.

## CHAPITRE II.

Les crédits portés aux cinq premières sections de ce chapitre n'ayant subi que des changements peu importants, n'ont donné lieu à aucune observation. Ils se chiffrent par une diminution de dépense de 65,500 francs.

### SECTION VI.

#### PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

La Commission voit avec satisfaction, par la réponse de M. le Ministre à la Section Centrale de la Chambre des Représentants, qu'il fera de l'amélioration de la position des Conducteurs des ponts et chaussées l'objet de sa sollicitude, ainsi que la Commission le lui avait recommandé, dans son rapport sur le Budget de 1869.

## CHAPITRE III.

### MINES.

Les articles de ce chapitre sont adoptés sans discussion.

La Commission voit avec intérêt les progrès qu'a faits la confection de la carte des mines, qui sera d'une grande utilité pour cette industrie.

## CHAPITRE IV.

### SECTION I, II, III.

#### CHEMINS DE FER.

L'augmentation de 6,735,000 francs a pour cause la reprise par l'État de l'exploitation de 106 kilomètres de chemins de fer de la Société Générale d'Exploitation. La Commission ne peut qu'approuver les résolutions pleines de prudence et d'équité, adoptées par le Ministre des Travaux Publics à l'égard des fonctionnaires et employés des lignes reprises à la Société Générale d'Exploitation.

### ART. 57.

La Commission regrette la perte de temps et la dépense qu'entraînent les

nombreux essais de divers genres de billes, faits sur les voies de l'État, sans arriver enfin à l'adoption d'un système fixe et uniforme.

ART. 68.

Après le retour de circonstances *normales*, la Commission insiste sur l'établissement de toutes les mesures, qui pourraient assurer l'arrivée exacte des trains à destination, sans compromettre la sécurité du service.

Votre Commission n'a pu s'abstenir, Messieurs, d'attirer l'attention du Département des Travaux Publics sur l'absence de coincidence qui existe souvent entre les trains du chemin de fer de l'État et ceux des Compagnies. Elle pense qu'une entente plus complète entre ces dernières et l'État pourrait abrégé, tout au moins pour les voyageurs, ces attentes longues et fastidieuses entre deux trains. Elle émet aussi l'avis que les changements apportés aux heures de départ des trains devraient toujours coïncider avec la date de réimpression du livret officiel.

SECTIONS IV et V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

La Commission voit avec une vive satisfaction les diverses améliorations introduites dans le service des postes et télégraphes, étant convaincue qu'elles ne peuvent tourner qu'au plus grand avantage des relations de tout genre que ces services ont pour mission de desservir, en même temps qu'à l'accroissement du revenu qu'ils procurent.

ART. 73.

La Commission s'est demandé, à l'occasion du crédit de 10,000 fr., porté à cet article, s'il n'y aurait pas lieu, pour l'administration, de fournir aux Percepteurs des postes un moyen sûr de mettre à l'abri les valeurs de plus en plus importantes, que le développement incessant de leur service (lettres chargées, caisse d'épargne, etc.), confie à leur responsabilité.

ART. 70 et 71.

La Commission joint l'expression de sa satisfaction à celle de la Section Centrale de la Chambre des Représentants, quant aux intentions bienveillantes, manifestées par M. le Ministre dans sa réponse à cette dernière, à propos de l'augmentation du traitement de ceux des facteurs urbains et ruraux, dont les fatigues n'étaient pas suffisamment rémunérées.

Les chapitres V, VI, VII, VIII et IX sont ensuite adoptés, sans observations.

Votre Commission a donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1871, tel qu'il vous a été transmis par la Chambre des Représentants.

*Le Président,*  
BARON DE WOELMONT.

*Le Rapporteur,*  
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.